**Etablissement :**

**Pôle de rattachement :**



**Fiche de poste IDE PASS**

# Quotité de travail Equivalent Temps Plein (ETP)

X ETP

# Cadre institutionnel du poste

## Rattachement hiérarchique et fonctionnel

*A voir selon établissement :*

* Unité fonctionnelle
* Pôle de rattachement
* Supérieur hiérarchique
* Responsable fonctionnel

## Localisation du service

*A préciser selon l’organisation (en particulier si locaux en interne +consultations délocalisées + maraudes avec Samu social ou autres etc….)*

# Missions du service PASS

La Permanence d’Accès aux Soins de Santé (PASS) offre des consultations de médecine générale et un accompagnement social aux personnes en difficultés d’accès aux soins de santé. Ces consultations sont sans facturation aux patients.

Les PASS ont été mises en place par l’Etat pour lutter contre les difficultés d’accès aux soins (Loi de Lutte contre les Exclusions du 29 juillet 1998). Ce sont des dispositifs médico-sociaux rattachés à un établissement de santé (UF PASS) avec des locaux et du personnel dédié. Ses missions sont définies plus précisément par la circulaire N° DGOS/RA/2013/246 du 18 juin 2013.

La PASS accueille toute personne en situation de précarité en besoin de soins et qui ne peut y accéder en raison d’un ou plusieurs critères :

* Absence de couverture sociale ou couverture incomplète et ressource insuffisante pour payer les soins ;
* Absence de domicile fixe, situation d’errance et d’isolement social ;
* Situation administrative et sociale complexe dans un contexte de grande précarité et en l’absence de médecin traitant.

L’objectif de la PASS et de permettre à ces personnes d’avoir un accès aux soins dont les soins de médecine générale, d’obtenir des médicaments et un accès au plateau technique de l’hopital si nécessaire, de bénéficier d’une continuité dans leurs soins et d’être accompagnées pour un retour dans le dispositif de droit commun.

Pour cela la PASS a pour missions :

* L’évaluation de la demande et des besoins sanitaires et sociaux ;
* L’organisation d’une prise en charge sanitaire et sociale, adaptée et coordonnée ;
* L’offre de consultations médicales, sociales et infirmières ;
* L’accompagnement dans les démarches de soins dans l’établissement et/ou à l’extérieur ainsi que dans les démarches sociales dont principalement les démarches d’accès aux droits CPAM.

# Le profil de poste de l’IDE PASS

## Les missions du poste

*A aménager selon la dimension de la PASS, le projet de service de la PASS, le fonctionnement de la PASS, l’établissement…*

L’exercice de la profession se fait au sein d’une équipe médico-sociale dans le cadre d’un réseau de soins internes et externes à l’établissement. L’IDE réalise des soins infirmiers qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche, afin de maintenir ou restaurer la santé et les compétences de santé de la personne. Elle accompagne la personne au fil des besoins identifiés lors des entretiens IDE et des consultations médicales et en lien avec l’assistant.e social.e de la PASS. Elle participe au projet de service et est membre du comité de suivi et de pilotage de la PASS.

## Activités

### Au sein de l’établissement :

* Participation à l’accueil des patients (seul ou avec le médecin et/ou l’AS) ;
* Participation aux consultations médicales à la demande du médecin ;
* Réalisation d'actes infirmiers sur prescription ou dans le cadre de son décret de compétences, notamment entretiens infirmiers ayant pour objectif l’éducation à la santé des personnes ou l’éducation thérapeutique ;
* Si besoin, accompagnement des patients PASS lors de la délivrance de médicament depuis la pharmacie centrale selon le protocole PASS délivrance de médicaments ;
* Si besoin, accompagnement des patients PASS pour les consultations spécialistes selon le protocole PASS/les modalités de prescription et de dispensation de consultations spécialisées et d'examens médicotechniques ;
* Participation aux réunions de synthèse et d’orientation, de fonctionnement ;
* Saisies informatiques des actes infirmiers ;
* Présentation du dispositif PASS aux différents services hospitaliers en lien avec l’équipe PASS ;
* Présentation du dispositif PASS à l'IFAS et IFSI et autres organismes de formation selon demandes (seul ou en lien avec d’autre membre de l’équipe PASS).

### Consultation de ville/délocalisée :

* Accueil physique des usagers relevant du dispositif PASS ou toute personne pour une demande de soins en situation de vulnérabilité ;
* Identification des situations individuelles (avec les bénévoles et/ou partenaires) notamment reconnaissance de l’urgence parmi les personnes présentes en attente de consultation avec le médecin PASS/ Identification de problématique de santé parmi le public accueilli et hébergé ;
* Coopération avec le médecin PASS, en particulier si besoin de traduction avec des consultants étrangers ;
* Suivi des patients de la file active PASS présents lors de la permanence ;
* Aide à la compréhension des prescriptions médicales effectuées par les médecins traitants et des résultats d’examens ou des comptes rendus médicaux ;
* Réalisation d'actes infirmiers sur prescription ou dans le cadre de son décret de compétences, notamment entretiens infirmiers ayant pour objectif l’éducation à la santé des personnes ou l’éducation thérapeutique ;
* Gestion et contrôle des produits, matériels et médicaments de la pharmacie de la consultation PASS ;
* Participation à des projets dans le domaine de la prévention en collaboration avec les partenaires du réseau ville-hôpital ;
* Participation à des rencontres formalisées avec des partenaires.

## Environnement partenarial

*Selon établissement / territoire*

Relations fonctionnelles en interne de l’établissement :

* Cadre de santé
* Pharmaciens
* Professions médicale et paramédicale
* Secrétariat (bureau des entrées, urgences)
* Services des urgences, de consultations spécialisées, de radiologie, de prélèvement, d’hospitalisation
* Equipe de liaison psychiatrie, addictologie et autres

Relations fonctionnelles en externe de l’établissement :

* Autres offres de soins du territoire : médecine de ville, psychiatrie, dispositifs sanitaires et médico-sociaux, etc.)
* Acteurs de l’hébergement d’urgence
* Acteur de la demande d’asile
* Réseau associatif et caritatif
* Médecins libéraux et professionnels paramédicaux

## Compétences / savoir-être

En complément de celles définies dans la Fiche Métier IDE et conformément au Décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier ;

La formation et/ou les qualifications requises :

* Diplôme d’État d’infirmier(e)
* Savoir-faire et savoir-être requis
* Faire preuve d’adaptation, d’autonomie et de créativité si besoin
* Savoir travailler en équipe pluridisciplinaire
* Savoir travailler en réseau
* Savoir travailler avec une population en situation de précarité, migrante, de cultures différentes